



Financé par  
l'Union européenne

« Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER. »

## Construction du lycée des métiers de la Mer

### Fiche Action 4.2.2 - Construction d'infrastructures en faveur du second degré

Montant estimatif prévisionnel global de l'opération : 77 581 024 HT).

Montant des dépenses éligibles retenues au FEDER : 67 251 421 €HT

Intervention du FEDER : 80%



Illustration du Lycée des métiers de la Mer – depuis Avenue Raymond Mondon



*Illustration du Lycée des métiers de la Mer – depuis Boulevard de Tamatave*

Dans l'objectif de promouvoir l'économie bleue porteuse d'avenir, la Région Réunion a décidé de construire le futur lycée de la microrégion Ouest consacré aux Métiers de la mer sur la ville de Le Port.

D'une capacité globale de 726 élèves, le nouvel établissement offrira aux jeunes réunionnais un panel de formations tournées vers une filière en développement articulée autour de 3 volets ;

- La formation professionnelle ciblée sur les métiers de la mer (CAP, Bac PRO) ;
- Une formation scientifique d'excellence (cycle général de la seconde à la terminale) ;
- Une formation supérieure post bac (BTS).

Calendrier prévisionnel : de juillet 2025 à d'août 2028

Surface totale de plancher : 13 661 m<sup>2</sup>

Les objectifs globaux du projet sont :

- **Le développement économique** : Stimuler l'économie locale en créant des emplois directs et indirects pendant la construction et l'exploitation du lycée, tout en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes dans des secteurs clés (Métiers de la mer, technologie, etc.) ;
- **L'Impact social** : Améliorer l'accès à l'éducation pour les élèves de la région, notamment dans des filières spécialisées, et réduire les inégalités sociales en offrant des infrastructures modernes et inclusives ;
- **L'Impact environnemental** : Promouvoir un modèle de bâtiment durable en intégrant des pratiques de construction éco-responsables, en minimisant l'empreinte carbone et en optimisant l'efficacité énergétique.
- **L'inclusion sociale et égalité des chances** : Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap avec des infrastructures adaptées, tout en garantissant l'égalité des genres et l'accessibilité financière aux formations proposées ;

- **L'efficacité énergétique** : Concevoir un bâtiment "quasi zéro énergie" (NZEB) ou à énergie positive, avec des systèmes performants d'isolation, d'éclairage naturel, et d'autoconsommation d'énergie.